

Journal Officiel de la République Tunisienne

TRADUCTION FRANÇAISE POUR INFORMATION

Vendredi 28 rajab 1442 – 12 mars 2021

164^{ème} année

N° 24

Sommaire

Décrets et arrêtés

Ministère de la justice

Arrêté de la ministre de la justice par intérim du 22 février 2021, portant délégation de signature en matière disciplinaire.....	575
Arrêtés de la ministre de la justice par intérim du 22 février 2021, portant délégation de signature.....	575

Ministère des Affaires Etrangères, de la Migration et des Tunisiens à l'Etranger

Nomination de chefs de programmes.....	581
--	-----

Ministère de l'Intérieur

Nomination de directeurs.....	581
Nomination d'un sous-directeur.....	582
Nomination d'un chef de service.....	582
Cessation des fonctions d'un secrétaire général du gouvernorat.....	582
Cessation des fonctions d'un délégué.....	582

Ministère de la Santé

Nomination d'un chef de service.....	582
Nomination de médecins spécialistes majors.....	582
Nomination de pharmaciens spécialistes majors.....	582
Nomination de pharmaciens majors.....	583

Ministère des Affaires Sociales	
Tableau d'emplois fonctionnels	583
Attribution de la classe exceptionnelle à l'emploi de chef de service	584
Nomination de médecins inspecteurs régionaux du travail	584
Ministère de l'Education	
Nomination de chefs de programmes	584
Cassation de fonctions d'un chef du bureau.....	584
Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique	
Nomination d'un secrétaire général d'établissement d'enseignement supérieur et de recherche	584
Tableaux d'emplois fonctionnels	584
Nominations de chefs de services	586
Ministère de la Jeunesse, des Sports et de l'Intégration Professionnelle	
Arrêtés de la ministre de la jeunesse, des sports et de l'intégration professionnelle par intérim du 25 février et 12 mars 2021, portant délégation de signature en matière disciplinaire	586
Arrêtés de la ministre de la jeunesse, des sports et de l'intégration professionnelle par intérim du 25 février et 12 mars 2021, portant délégation de signature	587
Attribution de la classe exceptionnelle à l'emploi de directeur	594
Nomination de chefs de services	594
Nomination d'ingénieurs généraux	595
Nomination d'administrateurs généraux	595
Nomination de psychologues en chef.....	595
Nomination d'un conservateur en chef des bibliothèques ou de documentation.....	595
Ministère des Affaires Culturelles	
Nomination de membres du conseil d'établissement de l'organisme tunisien des droits d'auteurs et des droits voisins	595
Cessation de fonctions d'un chef de service	595
Ministère des Affaires Locales et de l'Environnement	
Arrêté du ministre des affaires locales et de l'environnement par intérim du 4 mars 2021, portant délégation de signature	595

Décrets et arrêtés

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

Arrêté de la ministre de la justice par intérim du 22 février 2021, portant délégation de signature en matière disciplinaire.

La ministre de la justice par intérim,

Vu la Constitution,

Vu la loi n° 82-70 du 6 août 1982, portant statut général des forces de sécurité intérieure ensemble les textes qui l'ont modifiée ou complétée et notamment le décret loi n° 2011-69 du 29 juillet 2011,

Vu la loi n° 2001-51 du 3 mai 2001 relative aux cadres et agents des prisons et de la rééducation,

Vu le décret n° 74-1062 du 28 novembre 1974 fixant les attributions du ministère de la justice,

Vu le décret n° 75-384 du 17 juin 1975, autorisant les ministres et secrétaires d'Etat à déléguer leur signature,

Vu le décret n° 2006-1162 du 13 avril 2006, portant statut particulier des agents du corps de la garde nationale, ensemble les textes qui l'ont modifié ou complété et notamment le décret n° 2014-2935 du 5 août 2014,

Vu le décret n° 2006-1167 du 13 avril 2006, fixant le statut particulier du corps des cadres et agents des prisons et de rééducation, ensemble les textes qui l'ont modifié ou complété et notamment le décret n° 2012-383 du 5 mai 2012,

Vu le décret n° 2010-187 du 29 juin 2010, portant organisation des structures des prisons et de la rééducation,

Vu le décret n° 2010-3152 du 1^{er} décembre 2010, portant organisation du ministère de la justice ensemble les textes qui l'ont modifié ou complété et notamment le décret gouvernemental n° 2018-334 du 6 avril 2018,

Vu le décret gouvernemental n° 2020-39 du 26 février 2020, portant organisation des structures du comité général des prisons et de la rééducation,

Vu le décret gouvernemental n° 2020-446 du 23 juillet 2020, portant nomination de Monsieur Elyes Ezalleg, colonel-major à la garde nationale, président de l'instance générale des prisons et de la rééducation au ministère de la justice à compter du 23 juillet 2020,

Vu le décret Présidentiel n° 2020-84 du 2 septembre 2020, portant nomination du Chef du Gouvernement et de ses membres,

Vu le décret gouvernemental n° 2021-123 du 15 février 2021, portant cessation de fonctions de certains ministres,

Vu le décret gouvernemental n° 2021-124 du 15 février 2021, chargeant la ministre auprès du Chef du Gouvernement chargée de la fonction publique, de l'exercice des fonctions du ministre de la justice par intérim.

Arrête :

Article premier - Conformément aux dispositions de l'article 27 du décret n° 2006-1167 du 13 avril 2006, fixant le statut particulier du corps des cadres et agents des prisons et de rééducation, la ministre de la justice par intérim délègue à Monsieur Elyes Ezalleg, colonel-major à la garde nationale, occupant la fonction de président de l'instance générale des prisons et de la rééducation au ministère de la justice, le droit de signer les rapports de traduction devant le conseil d'honneur des prisons et de la rééducation et les décisions de sanctions disciplinaires, à l'exception de la sanction de révocation et la rétrogradation.

Art. 2 - Le présent arrêté sera publié au Journal officiel de la République tunisienne, et prend effet à compter du 15 février 2021.

Tunis, le 22 février 2021.

La ministre de la justice par intérim

Hasna Ben Slimane

Arrêté de la ministre de la justice par intérim du 22 février 2021, portant délégation de signature.

La ministre de la justice par intérim,

Vu la Constitution,

Vu la loi n° 82-70 du 6 août 1982, portant statut général des forces de sécurité intérieure ensemble les textes qui l'ont modifiée ou complétée et notamment le décret loi n° 2011-69 du 29 juillet 2011,

Vu la loi n° 2001-51 du 3 mai 2001 relative aux cadres et agents des prisons et de la rééducation,

Vu le décret n° 74-1062 du 28 novembre 1974 fixant les attributions du ministère de la justice,

Vu le décret n° 75-384 du 17 juin 1975, autorisant les ministres et secrétaires d'Etat à déléguer leur signature,

Vu le décret n° 2006-1162 du 13 avril 2006, portant statut particulier des agents du corps de la garde nationale, ensemble les textes qui l'ont modifié ou complété et notamment le décret n° 2014-2935 du 5 août 2014,

Vu le décret n° 2006-1167 du 13 avril 2006, fixant le statut particulier du corps des cadres et agents des prisons et de rééducation, ensemble les textes qui l'ont modifié ou complété et notamment le décret n° 2012-383 du 5 mai 2012,

Vu le décret n° 2010-187 du 29 juin 2010 portant organisation des structures des prisons et de la rééducation,

Vu le décret n° 2010-3152 du 1^{er} décembre 2010, portant organisation du ministère de la justice ensemble les textes qui l'ont modifié ou complété et notamment le décret gouvernemental n° 2018-334 du 6 avril 2018,

Vu le décret gouvernemental n° 2020-39 du 26 février 2020, portant organisation des structures du comité général des prisons et de la rééducation,

Vu le décret gouvernemental n° 2020-446 du 23 juillet 2020, portant nomination de Monsieur Elyes Ezalleg, colonel-major à la garde nationale, président de l'instance générale des prisons et de la rééducation au ministère de la justice à compter du 23 juillet 2020,

Vu le décret Présidentiel n° 2020-84 du 2 septembre 2020, portant nomination du Chef du Gouvernement et de ses membres,

Vu le décret gouvernemental n° 2021-123 du 15 février 2021, portant cessation de fonctions de certains ministres,

Vu le décret gouvernemental n° 2021-124 du 15 février 2021, chargeant la ministre auprès du Chef du Gouvernement chargée de la fonction publique, de l'exercice des fonctions du ministre de la justice par intérim.

Arrête :

Article premier - Conformément aux dispositions du sous-paragraphe 2 du premier paragraphe de l'article premier du décret susvisé n° 75-384 du 17 juin 1975, Monsieur Elyes Ezalleg, colonel-major à la garde nationale, occupant la fonction de président de l'instance générale des prisons et de la rééducation au ministère de la justice, est autorisé à signer, par délégation de la ministre de la justice par intérim, tous les actes entrant dans le cadre de ses attributions, à l'exception des textes à caractère réglementaire.

Art. 2 - Monsieur Elyes Ezalleg est autorisé à subdéléguer sa signature aux fonctionnaires des catégories "A" et "B" soumis à son autorité, conformément aux conditions fixées à l'article 2 du décret susvisé n° 75-384 du 17 juin 1975.

Art. 3 - Le présent arrêté sera publié au Journal officiel de la République tunisienne et prend effet à compter du 15 février 2021.

Tunis, le 22 février 2021.

La ministre de la justice par intérim

Hasna Ben Slimane

Arrêté de la ministre de la justice par intérim du 22 février 2021, portant délégation de signature.

La ministre de la justice par intérim,

Vu la Constitution,

Vu la loi n° 82-70 du 6 août 1982, portant statut général des forces de sécurité intérieure ensemble les textes qui l'ont modifiée ou complétée et notamment le décret loi n° 2011-69 du 29 juillet 2011,

Vu la loi n° 2001-51 du 3 mai 2001 relative aux cadres et agents des prisons et de la rééducation,

Vu le décret n° 74-1062 du 28 novembre 1974 fixant les attributions du ministère de la justice,

Vu le décret n° 75-384 du 17 juin 1975, autorisant les ministres et secrétaires d'Etat à déléguer leur signature,

Vu le décret n° 2006-1167 du 13 avril 2006, fixant le statut particulier du corps des cadres et agents des prisons et de rééducation, ensemble les textes qui l'ont modifié ou complété et notamment le décret n° 2012-383 du 5 mai 2012,

Vu le décret n° 2010-187 du 29 juin 2010 portant organisation des structures des prisons et de la rééducation,

Vu le décret n° 2010-3152 du 1^{er} décembre 2010, portant organisation du ministère de la justice ensemble les textes qui l'ont modifié ou complété et notamment le décret gouvernemental n° 2018-334 du 6 avril 2018,

Vu le décret gouvernemental n° 2020-39 du 26 février 2020, portant organisation des structures du comité général des prisons et de la rééducation,

Vu le décret gouvernemental n° 2020-53 du 23 juillet 2020, portant nomination de Monsieur Lassaad Abdenbi, colonel major des prisons et de la rééducation, directeur général des affaires administratives et financières à l'instance générale des prisons et de la rééducation au ministère de la justice à compter du 23 juillet 2020,

Vu le décret Présidentiel n° 2020-84 du 2 septembre 2020, portant nomination du Chef du Gouvernement et de ses membres,

Vu le décret gouvernemental n° 2021-123 du 15 février 2021, portant cessation de fonctions de certains ministres,

Vu le décret gouvernemental n° 2021-124 du 15 février 2021, chargeant la ministre auprès du Chef du Gouvernement chargée de la fonction publique, de l'exercice des fonctions du ministre de la justice par intérim.

Arrête :

Article premier - Conformément aux dispositions du sous-paragraphe 2 du premier paragraphe de l'article premier du décret susvisé n° 75-384 du 17 juin 1975, Monsieur Lassaad Abdenbi, colonel major des prisons et de la rééducation, occupant la fonction de directeur général des affaires administratives et financières à l'instance générale des prisons et de la rééducation au ministère de la justice, est autorisé à signer, par délégation de la ministre de la justice par intérim, tous les actes entrant dans le cadre de ses attributions, à l'exception des textes à caractère réglementaire.

Article 2 - Le présent arrêté sera publié au Journal officiel de la République tunisienne et prend effet à compter du 15 février 2021.

Tunis, le 22 février 2021.

La ministre de la justice par intérim

Hasna Ben Slimane

Arrêté de la ministre de la justice par intérim du 22 février 2021, portant délégation de signature.

La ministre de la justice par intérim,

Vu la Constitution,

Vu la loi n° 82-70 du 6 août 1982, portant statut général des forces de sécurité intérieure ensemble les textes qui l'ont modifiée ou complétée et notamment le décret loi n° 2011-69 du 29 juillet 2011,

Vu la loi n° 2001-51 du 3 mai 2001 relative aux cadres et agents des prisons et de la rééducation,

Vu le décret n° 74-1062 du 28 novembre 1974, fixant les attributions du ministère de la justice,

Vu le décret n° 75-384 du 17 juin 1975, autorisant les ministres et secrétaires d'Etat à déléguer leur signature,

Vu le décret n° 2003-292 du 4 février 2003, relatif à l'organisation et aux missions de l'école nationale des prisons et de rééducation,

Vu le décret n° 2006-1167 du 13 avril 2006, fixant le statut particulier du corps des cadres et agents des prisons et de rééducation, ensemble les textes qui l'ont modifié ou complété et notamment le décret n° 2012-383 du 5 mai 2012,

Vu le décret n° 2010-187 du 29 juin 2010, portant organisation des structures des prisons et de la rééducation,

Vu le décret n° 2010-3152 du 1^{er} décembre 2010, portant organisation du ministère de la justice, ensemble les textes qui l'ont modifié ou complété et notamment le décret gouvernemental n° 2018-334 du 6 avril 2018,

Vu le décret gouvernemental n° 2020-39 du 26 février 2020, portant organisation des structures du comité général des prisons et de la rééducation,

Vu le décret Présidentiel n° 2020-84 du 2 septembre 2020, portant nomination du Chef du Gouvernement et de ses membres,

Vu le décret gouvernemental n° 2021-123 du 15 février 2021, portant cessation de fonctions de certains ministres,

Vu le décret gouvernemental n° 2021-124 du 15 février 2021, chargeant la ministre auprès du Chef du Gouvernement chargée de la fonction publique, de l'exercice des fonctions du ministre de la justice par intérim,

Vu l'arrêté du ministre de la justice du 4 août 2020, chargeant Monsieur Hichem Rhimi, colonel major des prisons et de la rééducation, des fonctions de directeur de l'école nationale des prisons et de la rééducation.

Arrête :

Article premier - En application des dispositions du sous-paragraphe 2 du premier paragraphe de l'article premier du décret susvisé n° 75-384 du 17 juin 1975, il est accordé à Monsieur Hichem Rhimi, colonel major des prisons et de la rééducation, chargé des fonctions de directeur de l'école nationale des prisons et de la rééducation au ministère de la justice, une délégation de signer au nom de la ministre de la justice par intérim, tous les documents entrant dans le cadre de ses prérogatives à l'exception des actes à caractère réglementaire.

Art. 2 - Le présent arrêté sera publié au Journal officiel de la République tunisienne et prend effet à compter du 15 février 2021.

Tunis, le 22 février 2021.

La ministre de la justice par intérim

Hasna Ben Slimane

Arrêté de la ministre de la justice par intérim du 22 février 2021, portant délégation de signature.

La ministre de la justice par intérim,

Vu la Constitution.

Vu la loi n° 82-70 du 6 août 1982, portant statut général des forces de sécurité intérieure ensemble les textes qui l'ont modifiée ou complétée et notamment le décret loi n° 2011-69 du 29 juillet 2011,

Vu la loi n° 2001-51 du 3 mai 2001, relative aux cadres et agents des prisons et de la rééducation,

Vu le décret n° 74-1062 du 28 novembre 1974, fixant les attributions du ministère de la justice,

Vu le décret n° 75-384 du 17 juin 1975, autorisant les ministres et secrétaires d'Etat à déléguer leur signature,

Vu le décret n° 2006-1167 du 13 avril 2006, fixant le statut particulier du corps des cadres et agents des prisons et de rééducation, ensemble les textes qui l'ont modifié ou complété et notamment le décret n° 2012-383 du 5 mai 2012,

Vu le décret n° 2010-3152 du 1^{er} décembre 2010, portant organisation du ministère de la justice, ensemble les textes qui l'ont modifié ou complété et notamment le décret gouvernemental n° 2018-334 du 6 avril 2018,

Vu le décret gouvernemental n° 2020-39 du 26 février 2020, portant organisation des structures du comité général des prisons et de la rééducation,

Vu le décret Présidentiel n° 2020-84 du 2 septembre 2020, portant nomination du Chef du Gouvernement et de ses membres,

Vu le décret gouvernemental n° 2021-123 du 15 février 2021, portant cessation de fonctions de certains ministres,

Vu le décret gouvernemental n° 2021-124 du 15 février 2021, chargeant la ministre auprès du Chef du Gouvernement chargée de la fonction publique, de l'exercice des fonctions du ministre de la justice par intérim,

Vu l'arrêté du ministre de la justice du 10 décembre 2020, chargeant Monsieur Jamel Eddine Trabelsi, colonel major des prisons et de la rééducation, des fonctions de directeur d'équipement et des bâtiments à la direction générale des affaires administratives et financières à l'instance générale des prisons et de la rééducation au ministère de la justice.

Arrête :

Article premier - En application des dispositions du sous-paragraphe 2 du premier paragraphe de l'article premier du décret susvisé n° 75-384 du 17 juin 1975, il est accordé à Monsieur Jamel Eddine Trabelsi, colonel major des prisons et de la rééducation, chargé des fonctions de directeur d'équipement et des bâtiments à la direction générale des affaires administratives et financières à l'instance générale des prisons et de la rééducation au ministère de la justice, une délégation de signer au nom de la ministre de la justice par intérim, tous les documents entrant dans le cadre de ses prérogatives à l'exception des textes à caractère réglementaire.

Art. 2 - Le présent arrêté sera publié au Journal officiel de la République tunisienne et prend effet à compter du 15 février 2021.

Tunis, le 22 février 2021.

La ministre de la justice par intérim

Hasna Ben Slimane

Arrêté de la ministre de la justice par intérim du 22 février 2021, portant délégation de signature.

La ministre de la justice par intérim,

Vu la Constitution,

Vu la loi n° 82-70 du 6 août 1982, portant statut général des forces de sécurité intérieure ensemble les textes qui l'ont modifiée ou complétée et notamment le décret loi n° 2011-69 du 29 juillet 2011,

Vu la loi n° 2001-51 du 3 mai 2001, relative aux cadres et agents des prisons et de la rééducation,

Vu le décret n° 74-1062 du 28 novembre 1974 fixant les attributions du ministère de la justice,

Vu le décret n° 75-384 du 17 juin 1975, autorisant les ministres et secrétaires d'Etat à déléguer leur signature,

Vu le décret n° 2006-1167 du 13 avril 2006, fixant le statut particulier du corps des cadres et agents des prisons et de rééducation, ensemble les textes qui l'ont modifié ou complété et notamment le décret n° 2012-383 du 5 mai 2012,

Vu le décret n° 2010-187 du 29 juin 2010, portant organisation des structures des prisons et de la rééducation,

Vu le décret n° 2010-3152 du 1^{er} décembre 2010, portant organisation du ministère de la justice, ensemble les textes qui l'ont modifié ou complété et notamment le décret gouvernemental n° 2018-334 du 6 avril 2018,

Vu le décret gouvernemental n° 2020-39 du 26 février 2020, portant organisation des structures du comité général des prisons et de la rééducation,

Vu le décret Présidentiel n° 2020-84 du 2 septembre 2020, portant nomination du Chef du Gouvernement et de ses membres,

Vu le décret gouvernemental n° 2021-123 du 15 février 2021, portant cessation de fonctions de certains ministres,

Vu le décret gouvernemental n° 2021-124 du 15 février 2021, chargeant la ministre auprès du Chef du Gouvernement chargée de la fonction publique, de l'exercice des fonctions du ministre de la justice par intérim,

Vu l'arrêté du ministre de la justice du 4 août 2020 chargeant Monsieur Imed Ouji, conseiller général des prisons et de rééducation de 1^{ère} classe, des fonctions de directeur des fermes et des ateliers et de la gestion des points de vente et des caisses sociales à la direction générale des affaires administratives et financières à l'instance générale des prisons et de la rééducation au ministère de la justice.

Arrête :

Article premier - En application des dispositions du sous-paragraphe 2 du premier paragraphe de l'article premier du décret susvisé n° 75-384 du 17 juin 1975, il est accordé à Monsieur Imed Ouji, conseiller général des prisons et de la rééducation de 1^{ère} classe, chargé des fonctions de directeur des fermes et des ateliers et de la gestion des points de vente et des caisses sociales à la direction générale des affaires administratives et financières à l'instance générale des prisons et de la rééducation au ministère de la justice, une délégation de signer au nom de la ministre de la justice par intérim, tous les documents entrant dans le cadre de ses prérogatives à l'exception des actes à caractère réglementaire.

Art. 2 - Le présent arrêté sera publié au Journal officiel de la République tunisienne et prend effet à compter du 15 février 2021.

Tunis, le 22 février 2021.

La ministre de la justice par intérim

Hasna Ben Slimane

Arrêté de la ministre de la justice par intérim du 22 février 2021, portant délégation de signature.

La ministre de la justice par intérim,

Vu la Constitution,

Vu la loi n° 82-70 du 6 août 1982, portant statut général des forces de sécurité intérieure ensemble les textes qui l'ont modifiée ou complétée et notamment le décret loi n° 2011-69 du 29 juillet 2011,

Vu la loi n° 2001-51 du 3 mai 2001 relative aux cadres et agents des prisons et de la rééducation,

Vu le décret n° 74-1062 du 28 novembre 1974 fixant les attributions du ministère de la justice,

Vu le décret n° 75-384 du 17 juin 1975, autorisant les ministres et secrétaires d'Etat à déléguer leur signature.

Vu le décret n° 2006-1167 du 13 avril 2006, fixant le statut particulier du corps des cadres et agents des prisons et de rééducation, ensemble les textes qui l'ont modifié ou complété et notamment le décret n° 2012-383 du 5 mai 2012,

Vu le décret n° 2010-187 du 29 juin 2010, portant organisation des structures des prisons et de la rééducation,

Vu le décret n° 2010-3152 du 1^{er} décembre 2010, portant organisation du ministère de la justice, ensemble les textes qui l'ont modifié ou complété et notamment le décret gouvernemental n° 2018-334 du 6 avril 2018,

Vu le décret gouvernemental n° 2020-39 du 26 février 2020, portant organisation des structures du comité général des prisons et de la rééducation,

Vu le décret Présidentiel n° 2020-84 du 2 septembre 2020, portant nomination du Chef du Gouvernement et de ses membres,

Vu le décret gouvernemental n° 2021-123 du 15 février 2021, portant cessation de fonctions de certains ministres,

Vu le décret gouvernemental n° 2021-124 du 15 février 2021, chargeant la ministre auprès du Chef du Gouvernement chargée de la fonction publique, de l'exercice des fonctions du ministre de la justice par intérim,

Vu l'arrêté du ministre de la justice du 4 août 2020, chargeant Monsieur Mohammed Ali Sghayer, conseiller général des prisons et de rééducation de 1^{ère} classe, des fonctions de directeur des affaires financières à la direction générale des affaires administratives et financières à l'instance générale des prisons et de la rééducation au ministère de la justice.

Arrête :

Article premier - En application des dispositions du sous-paragraphe 2 du premier paragraphe de l'article premier du décret susvisé n° 75-384 du 17 juin 1975, il est accordé à Monsieur Mohammed Ali Sghayer, conseiller général des prisons et de rééducation de 1^{ère} classe, chargé des fonctions de directeur des affaires financières à la direction générale des affaires administratives et financières à l'instance générale des prisons et de la rééducation au ministère de la justice, une délégation de signer au nom de la ministre de la justice par intérim, tous les documents entrant dans le cadre de ses prérogatives à l'exception des textes à caractère réglementaire.

Art. 2 - Le présent arrêté sera publié au Journal officiel de la République tunisienne et prend effet à compter du 15 février 2021.

Tunis, le 22 février 2021.

La ministre de la justice par intérim

Hasna Ben Slimane

Arrêté de la ministre de la justice par intérim du 22 février 2021, portant délégation de signature.

La ministre de la justice par intérim,

Vu la Constitution,

Vu la loi n° 82-70 du 6 août 1982, portant statut général des forces de sécurité intérieure ensemble les textes qui l'ont modifiée ou complétée et notamment le décret loi n° 2011-69 du 29 juillet 2011,

Vu la loi n° 2001-51 du 3 mai 2001 relative aux cadres et agents des prisons et de la rééducation,

Vu le décret n° 74-1062 du 28 novembre 1974 fixant les attributions du ministère de la justice,

Vu le décret n° 75-384 du 17 juin 1975, autorisant les ministres et secrétaires d'Etat à déléguer leur signature,

Vu le décret n° 2006-1167 du 13 avril 2006, fixant le statut particulier du corps des cadres et agents des prisons et de rééducation, ensemble les textes qui l'ont modifié ou complété et notamment le décret n° 2012-383 du 5 mai 2012,

Vu le décret n° 2010-187 du 29 juin 2010 portant organisation des structures des prisons et de la rééducation,

Vu le décret n° 2010-3152 du 1^{er} décembre 2010, portant organisation du ministère de la justice, ensemble les textes qui l'ont modifié ou complété et notamment le décret gouvernemental n° 2018-334 du 6 avril 2018,

Vu le décret gouvernemental n° 2020-39 du 26 février 2020, portant organisation des structures du comité général des prisons et de la rééducation,

Vu le décret Présidentiel n° 2020-84 du 2 septembre 2020, portant nomination du Chef du Gouvernement et de ses membres,

Vu le décret gouvernemental n° 2021-123 du 15 février 2021, portant cessation de fonctions de certains ministres,

Vu le décret gouvernemental n° 2021-124 du 15 février 2021, chargeant la ministre auprès du Chef du Gouvernement chargée de la fonction publique, de l'exercice des fonctions du ministre de la justice par intérim,

Vu l'arrêté du ministre de la justice du 4 août 2020, chargeant Madame Houda Naddari, conseiller général des prisons et de rééducation de 2^{ème} classe, des fonctions de directeur des ressources humaines à la direction générale des affaires administratives et financières à l'instance générale des prisons et de la rééducation au ministère de la justice.

Arrête :

Article premier - En application des dispositions du sous-paragraphe 2 du premier paragraphe de l'article premier du décret susvisé n° 75-384 du 17 juin 1975, il est accordé à Madame Houda Naddari, conseiller général des prisons et de rééducation de 2^{ème} classe, chargée des fonctions de directeur des ressources humaines à la direction générale des affaires administratives et financières à l'instance générale des prisons et de la rééducation au ministère de la justice, une délégation de signer au nom de la ministre de la justice par intérim tous les documents entrant dans le cadre de ses prérogatives à l'exception des actes à caractère réglementaire.

Art. 2 - Le présent arrêté sera publié au Journal officiel de la République tunisienne et prend effet à compter du 15 février 2021.

Tunis, le 22 février 2021.

La ministre de la justice par intérim

Hasna Ben Slimane

**MINISTERE DES AFFAIRES
ETRANGERES, DE LA
MIGRATION ET DES
TUNISIENS A L'ETRANGER**

**Par arrêté du ministre des affaires étrangères,
de la migration et des tunisiens à l'étranger
du 12 mars 2021.**

Monsieur Hichem Bayouh, conseiller des services publics, est nommé chef du programme de pilotage et d'appui au ministère des affaires étrangères, de la migration et des tunisiens à l'étranger à compter du 1^{er} janvier 2021.

**Par arrêté du ministre des affaires étrangères,
de la migration et des tunisiens à l'étranger
du 12 mars 2021.**

Monsieur Naceur Essid, conseiller des services publics, est nommé chef du programme de l'action consulaire et des tunisiens à l'étranger au ministère des affaires étrangères, de la migration et des tunisiens à l'étranger à compter du 11 janvier 2021.

**Par arrêté du ministre des affaires étrangères,
de la migration et des tunisiens à l'étranger
du 12 mars 2021.**

Monsieur Jalel Snoussi, ministre plénipotentiaire hors classe, est nommé chef du programme de l'action diplomatique au ministère des affaires étrangères, de la migration et des tunisiens à l'étranger à compter du 11 janvier 2021.

MINISTERE DE L'INTERIEUR

**Par arrêté du ministre de l'intérieur du 26
février 2021.**

Monsieur Faouzi Tanboura, inspecteur central des services financiers, est chargé des fonctions de chef de division des comités de quartiers au gouvernorat de Monastir avec rang et prérogatives de directeur et bénéficie des indemnités et avantages accordés à ce dernier.

**Par arrêté du ministre de l'intérieur du 26
février 2021.**

Madame Souad Bchir, administrateur général de l'intérieur, est chargée des fonctions de chef de division de l'action économique et de l'investissement au gouvernorat de Monastir avec rang et prérogatives de directeur et bénéficie des indemnités et avantages accordés à ce dernier.

**Par arrêté du ministre de l'intérieur du 26
février 2021.**

Monsieur Adel Zaiem, administrateur en chef de l'intérieur, est chargé des fonctions de chef de division des affaires sociales au gouvernorat de Bizerte avec rang et prérogatives de directeur et bénéficie des indemnités et avantages accordés à ce dernier.

**Par arrêté du ministre de l'intérieur du 26
février 2021.**

Monsieur Fethi Mдини administrateur général de l'intérieur est chargé des fonctions de chef de bureau des relations avec le citoyen au gouvernorat de Jendouba avec rang et prérogatives de directeur et bénéficie des indemnités et avantages accordés à ce dernier.

**Par arrêté du ministre de l'intérieur du 26
février 2021.**

Madame Naima Masmoudi, administrateur général de l'intérieur, est chargée des fonctions de chef de cellule de contrôle de gestion au gouvernorat de Mahdia avec rang et prérogatives de directeur et bénéficie des indemnités et avantages accordés à ce dernier.

**Par arrêté du ministre de l'intérieur du 26
février 2021.**

Madame Bouthaina Zouaoui épouse Ben Romdhane, gestionnaire conseiller de documents et d'archives, est chargée des fonctions de chef de division des affaires sociales au gouvernorat de Nabeul avec rang et prérogatives de directeur et bénéficie des indemnités et avantages accordés à ce dernier.

Par arrêté du ministre de l'intérieur du 26 février 2021.

Madame Fatma Lefi, administrateur en chef de l'intérieur, est chargée des fonctions de chef de division des comités de quartiers au gouvernorat de Tunis avec rang et prérogatives de directeur et bénéficie des indemnités et avantages accordés à ce dernier.

Par arrêté du ministre de l'intérieur du 26 février 2021.

Madame Raja Cherif, administrateur en chef de l'intérieur, est chargée des fonctions de chef de l'unité d'encadrement des investisseurs au gouvernorat de Monastir avec rang et prérogatives de directeur et bénéficie des indemnités et avantages accordés à ce dernier.

Par arrêté du ministre de l'intérieur du 26 février 2021.

Monsieur Tarek Gharsali, administrateur en chef de l'intérieur est chargé des fonctions de chef de l'unité d'encadrement des investisseurs au gouvernorat de la Manouba avec rang et prérogatives de sous-directeur et bénéficie des indemnités et avantages accordés à ce dernier.

Par arrêté du ministre de l'intérieur du 26 février 2021.

Madame Dalila Kridene, conservateur des bibliothèques ou de documentation, est chargée des fonctions de chef de subdivision de l'organisation, des méthodes et de l'informatique à la division des affaires administratives générales au gouvernorat de Kébili avec rang et prérogatives de chef de service et bénéficie des indemnités et avantages accordés à ce dernier.

Par arrêté du ministre de l'intérieur du 26 février 2021.

Monsieur Jamel Dridi est déchargé des fonctions de secrétaire général du gouvernorat de Ben Arous à compter du 24 décembre 2020.

Par arrêté du ministre de l'intérieur du 26 février 2021.

Il est mis fin aux fonctions de Monsieur Mohamed Laabidi chargé des fonctions de délégué à la délégation de Hassi Elfrid gouvernorat de Kasserine à compter du 4 février 2021.

Par arrêté du ministre de la santé du 12 mars 2021.

Le docteur Tarek Radouani, médecin principal de la santé publique, est chargé des fonctions de chef de service de l'organisation des soins et de la formation à la sous-direction de la gestion des soins à l'hôpital régional "Housin Bouzaïen" de Gafsa.

Par arrêté du ministre de la santé du 12 mars 2021.

Les médecins spécialistes principaux de la santé publique mentionnés ci-après sont nommés médecins spécialistes majors de la santé publique à compter du 19 janvier 2021 :

- Imed Abbes,
- Souha El Mokrani,
- Yosra Maatallah,
- Awatef Bel Hadj Jilani,
- Hela Ouenniche Bel Hadj Yahya,
- Maha El Attar,
- Amal Rhaïem Dimassi,
- Lobna Chaabene El Rekik,
- Rabii Ben Hamouda,
- Fatma Ben Said,
- Henda Tlili Zine El Abidine,
- Monia Khelifa,
- Sirine El Karoui,
- Tlili Zaafouri,
- Ismahene El Werfelli.

Par arrêté du ministre de la santé du 12 mars 2021.

Les pharmaciens spécialistes principaux de la santé publique mentionnés ci-après sont nommés des pharmaciens spécialistes majors de la santé publique à compter du 7 janvier 2021 :

- Saliha Bennour (spécialité : Pharmacie Hospitalo-Industrielle),
- Rim ben Jemaa (spécialité : Biologie).

Par arrêté du ministre de la santé du 12 mars 2021.

Les pharmaciens principaux de la santé publique mentionnés ci-après sont nommés des pharmaciens majors de la santé publique à compter du 8 janvier 2021 :

- Mouna Jameleddine,
- Fatiha Moussi,
- Najiba Ouanna,
- Dorra Bougrine,
- Sonia Hchaichi,
- Amira Kotti,
- Kaies Nasrallah,

- Ibtissem Soudani,
- Samia Radhouane,
- Farah Jebali.

MINISTRE DES AFFAIRES SOCIALES

Par arrêté du ministre des affaires sociales du 22 février 2021.

Les cadres dont les noms suivent sont chargés des emplois fonctionnels à certaines directions régionales des affaires sociales, conformément aux indications du tableau suivant :

Prénom et Nom	Grade	Emploi fonctionnel
Sabahi Messaoudi	Inspecteur central du travail	Chef de l'unité de la conciliation à la division de l'inspection du travail et de la conciliation à la direction régionale des affaires sociales du Kef. En application des dispositions de l'article 6 du décret n° 2011-4650 du 10 décembre 2011, l'intéressé bénéficie des indemnités et avantages accordés à un sous-directeur d'administration centrale.
Maha Chemengui épouse Belhaj	Inspecteur central du travail	Chef de l'unité de la conciliation à la division de l'inspection du travail et de la conciliation à la direction régionale des affaires sociales de Nabeul. En application des dispositions de l'article 6 du décret n° 2011-4650 du 10 décembre 2011, l'intéressée bénéficie des indemnités et avantages accordés à un sous-directeur d'administration centrale.
Faouzia Doula épouse Taleb	Inspecteur central du travail	Chef de l'unité locale de l'inspection du travail et de la conciliation de Redeyef, à la division de l'inspection du travail et de la conciliation à la direction régionale des affaires sociales de Gafsa. En application des dispositions de l'article 6 du décret n° 2011-4650 du 10 décembre 2011, l'intéressée bénéficie des indemnités et avantages accordés à un sous-directeur d'administration centrale.
Yasmina Hakouna	Inspecteur central du travail	Chef de l'unité locale de l'inspection du travail et de la conciliation d'Utique, à la division de l'inspection du travail et de la conciliation à la direction régionale des affaires sociales de Bizerte. En application des dispositions de l'article 6 du décret n° 2011-4650 du 10 décembre 2011, l'intéressée bénéficie des indemnités et avantages accordés à un sous-directeur d'administration centrale.
Karim Khazar	Inspecteur central du travail	Chef de l'unité locale de l'inspection du travail et de la conciliation de Tebourba, à la division de l'inspection du travail et de la conciliation à la direction régionale des affaires sociales de la Manouba. En application des dispositions de l'article 6 du décret n° 2011-4650 du 10 décembre 2011, l'intéressé bénéficie des indemnités et avantages accordés à un sous-directeur d'administration centrale.
Habib Labiadh	Inspecteur central du travail	Chef de l'unité de la promotion du dialogue social et de l'assistance des entreprises, à la division de l'inspection du travail et de la conciliation à la direction régionale des affaires sociales de Zaghuan. En application des dispositions de l'article 6 du décret n° 2011-4650 du 10 décembre 2011, l'intéressé bénéficie des indemnités et avantages accordés à un sous-directeur d'administration centrale.
Imed Zahaf	Inspecteur central du travail	Chef de l'unité locale de l'inspection du travail et de la conciliation de Zarmdine, à la division de l'inspection du travail et de la conciliation à la direction régionale des affaires sociales de Monastir. En application des dispositions de l'article 6 du décret n° 2011-4650 du 10 décembre 2011, l'intéressé bénéficie des indemnités et avantages accordés à un sous-directeur d'administration centrale.

Par arrêté du ministre des affaires sociales du 25 février 2021.

La classe exceptionnelle à l'emploi de chef de service d'administration centrale est accordée à Monsieur Sami Souissi, psychologue principal, et chargé des fonctions de chef de service d'intégration sociale à la sous-direction de protection sociale et d'intégration au centre de protection sociale des enfants de Tunis.

Par arrêté du ministre des affaires sociales du 12 mars 2021.

Sont nommés au grade de médecin inspecteur régional du travail les médecins inspecteurs du travail dont les noms suivent à compter du 27 janvier 2021:

- Ilhem Hajji karoui,
- Imen Taga Ferjani,
- Wassef Guerhazi,
- Hanen Ben Lachaar.

MINISTERE DE L'EDUCATION

Par arrêté du ministre de l'éducation du 12 mars 2021.

Monsieur Hedi Hamdaoui, secrétaire général du ministère de l'éducation, est chargé des fonctions de chef de programme de pilotage et appui à la mission de l'éducation.

Par arrêté du ministre de l'éducation du 12 mars 2021.

Monsieur Amor Ouelbani, directeur général des examens, est chargé des fonctions de chef de programme du cycle préparatoire et de l'enseignement secondaire, à la mission de l'éducation.

Par arrêté du ministre de l'éducation du 12 mars 2021.

Monsieur Bouzid Nsiri, directeur général des études de la planification et des systèmes d'information, est chargé des fonctions de chef de programme du cycle primaire, à la mission de l'éducation.

Par arrêté du ministre de l'éducation du 12 mars 2021.

Il est mis fin aux fonctions de Monsieur Mohamed Mokadem, professeur émérite des écoles primaires, en qualité de chef du bureau des affaires juridiques au secrétariat général au commissariat régional de l'éducation à Tunis 1.

**MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT
SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE
SCIENTIFIQUE**

Par arrêté de la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique du 22 février 2021.

Monsieur Moncef Laabidi, professeur principal émérite classe exceptionnelle, est chargé des fonctions de secrétaire général d'établissement d'enseignement supérieur et de recherche à l'institut supérieur des études technologiques de Kairouan.

Par arrêté de la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique du 22 février 2021.

Les dames dont les noms suivent sont chargées des fonctions de secrétaire principal d'université à l'université de Jendouba conformément aux indications du tableau suivant :

Prénom et Nom	Grade	Emploi fonctionnel
Sana Ayadi	Administrateur en chef de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique	secrétaire principal d'université pour exercer les fonctions de sous-directeur de la recherche scientifique, de la coopération internationale et de l'évaluation universitaire à la direction des affaires académiques et du partenariat scientifique.
Hanen Khrissi	Administrateur conseiller de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique	secrétaire principal d'université pour exercer les fonctions de sous-directeur des affaires pédagogiques et de la vie universitaire à la direction des affaires académiques et du partenariat scientifique.

Par arrêté de la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique du 16 février 2021.

Les cadres dont les noms suivent sont chargés d'emplois fonctionnels aux établissements d'enseignement supérieur et de la recherche relevant de l'université de Sousse conformément aux indications du tableau suivant:

Prénom et nom	Grade	Emploi fonctionnel	Etablissement
Rafika Ammar épouse Abid	Administrateur conseiller de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique	Secrétaire principal d'établissement d'enseignement supérieur et de recherche	Faculté des lettres et des sciences Humaines de Sousse
Moez Abedenneji	Administrateur conseiller de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique	Secrétaire principal d'établissement d'enseignement supérieur et de recherche	Institut supérieur de gestion de Sousse
Emna Letaief épouse Bougammra	Administrateur conseiller de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique	Secrétaire d'établissement d'enseignement supérieur et de recherche	Ecole supérieure des sciences et technologies de Hammam Sousse
Abdelbacet Ben Ahmed	Administrateur en chef de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique	Secrétaire d'établissement d'enseignement supérieur et de recherche	Faculté des sciences économiques et de gestion de Sousse

Par arrêté de la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique du 10 février 2021.

Les cadres dont les noms suivent sont chargés d'emplois fonctionnels aux établissements d'œuvres universitaires qui relèvent de l'office des œuvres universitaires pour le Sud conformément aux indications du tableau suivant :

Prénom et Nom	Grade	Etablissement	Emploi Fonctionnel	Indemnités et Avantages
Afifa Boubakri épouse El Jedd	Administrateur conseiller des services culturels	Cité universitaire Ibn Jazzar à Sfax	Directeur d'établissement des œuvres universitaires de la catégorie (A)	Directeur d'administration centrale
Souhir Daoud	Administrateur conseiller de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique	Cité universitaire Ibn Jazzar à Sfax	Directeur adjoint d'établissement des œuvres universitaires de la catégorie (A)	Chef de service d'administration centrale
Nedra Ben Brahim	Administrateur conseiller de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique	Restaurant universitaire «El Ouns» du pôle technologique de Sfax	Directeur adjoint d'établissement des œuvres universitaires de la catégorie (A)	Chef de service d'administration centrale

Par arrêté de la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique du 16 février 2021.

Monsieur Hassen Ben Saâd, conservateur des bibliothèques ou de documentation, est chargé des fonctions de directeur de bibliothèque d'établissement d'enseignement supérieur et de recherche à la faculté des sciences économiques et de gestion de Sousse.

En application des dispositions de l'article 2 du décret n° 92-1353 du 20 juillet 1992, l'intéressé bénéficie des indemnités et avantages accordés à un chef de service d'administration centrale.

Par arrêté de la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique du 1^{er} mars 2021.

Monsieur Mohamed Ben Haj Abd Allah, ingénieur en chef, est chargé des fonctions de chef de service du suivi des travaux pour le centre et le sud à la sous-direction du suivi et de contrôle des travaux à la direction des bâtiments à la direction générale des bâtiments et de l'équipement au ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique

Par arrêté de la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique du 1^{er} mars 2021.

Monsieur Ali Gattoussi, technicien principal, est chargé des fonctions de chef de service des activités culturelles et vie associative à la sous-direction des activités culturelles, sportives et scientifiques à la direction des activités estudiantines à la direction générale des affaires estudiantines au ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique

**MINISTERE DE LA JEUNESSE,
DES SPORTS ET DE L'INTEGRATION
PROFESSIONNELLE**

Arrêté de la ministre de la jeunesse, des sports et de l'intégration professionnelle par intérim du 25 février 2021, portant délégation de signature en matière disciplinaire.

La ministre de la jeunesse, des sports et de l'intégration professionnelle par intérim,

Vu la Constitution,

Vu la loi n° 83-112 du 12 décembre 1983 portant statut général des personnels de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics à caractère administratif ensemble les textes qui l'ont modifiée ou complétée et notamment le décret -loi n° 2011-89 du 23 septembre 2011,

Vu le décret n° 75-384 du 17 juin 1975 autorisant les ministres et secrétaires d'Etat à déléguer leur signature,

Vu le décret gouvernemental n° 2019-856 du 26 septembre 2019 portant organisation du ministère de la formation professionnelle et de l'emploi,

Vu le décret gouvernemental n° 2020-242 du 24 avril 2020 portant nomination de Monsieur Riadh Chaoued, chef du cabinet du ministre de la formation professionnelle et de l'emploi à compter du 16 mars 2020,

Vu le décret Présidentiel n° 2020-84 du 2 septembre 2020, portant nomination du Chef du Gouvernement et de ses membres,

Vu le décret gouvernemental n° 2021-123 du 15 février 2021, portant cessation de fonctions de certains ministres,

Vu le décret gouvernemental n° 2021-128 du 15 février 2021, chargeant la secrétaire d'Etat auprès du ministre de la jeunesse, des sports et de l'intégration professionnelle, de l'exercice des fonctions du ministre de la jeunesse, des sports et de l'intégration professionnelle par intérim.

Arrête:

Article premier - Conformément aux dispositions du paragraphe deux de l'article 51 de la loi n° 83-112 du 12 décembre 1983 susvisé, la ministre de la jeunesse, des sports et de l'intégration professionnelle par intérim délègue à Monsieur Riadh Chaoued, chef de cabinet de la ministre de la jeunesse, des sports et de l'intégration professionnelle (section formation professionnelle et emploi) le droit de signature des rapports de traduction devant le conseil de discipline et les décisions de sanctions disciplinaires, à l'exception de la sanction de révocation.

Art. 2 - Le présent arrêté prend effet à compter du 15 février 2021.

Art. 3 - Le présent arrêté sera publié au Journal officiel de la République tunisienne.

Tunis, le 25 février 2021.

La ministre de la jeunesse, des sports et de l'intégration professionnelle par intérim

Sihem Ayadi

Arrêté de la ministre de la jeunesse, des sports et de l'intégration professionnelle par intérim du 12 mars 2021, portant délégation de signature en matière disciplinaire.

La ministre de la jeunesse, des sports et de l'intégration professionnelle par intérim,

Vu la Constitution,

Vu la loi n° 83-112 du 12 décembre 1983, portant statut général des personnels de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics à caractère administratif, ensemble les textes qui l'ont modifié ou complété et notamment le décret-loi n° 2011-89 du 23 septembre 2011,

Vu le décret n° 75-384 du 17 juin 1975, autorisant les ministres et secrétaires d'Etat à déléguer leur signature,

Vu le décret n° 2005-1842 du 27 juin 2005, fixant les attributions du ministère de la jeunesse, des sports et de l'éducation physique,

Vu le décret n° 2007-1124 du 7 mai 2007, portant organisation du ministère de la jeunesse, des sports et de l'éducation physique,

Vu le décret gouvernemental n° 2019-276 du 15 mars 2019, chargeant Monsieur Abdelmonem Chaâfi des fonctions de directeur général des services communs au ministère des affaires de la jeunesse et du sport,

Vu le décret Présidentiel n° 2020-84 du 2 septembre 2020, portant nomination du Chef du Gouvernement et de ses membres,

Vu le décret gouvernemental n° 2021-123 du 15 février 2021, portant cessation de fonctions de certains ministres,

Vu le décret gouvernemental n° 2021-128 du 15 février 2021, chargeant la secrétaire d'Etat auprès du ministre de la jeunesse, des sports et de l'intégration professionnelle, de l'exercice des fonctions du ministre de la jeunesse, des sports et de l'intégration professionnelle par intérim.

Arrête :

Article premier - Conformément aux dispositions de l'article 51 de la loi n° 83-112 du 12 décembre 1983, portant statut général des personnels de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics à caractère administratif, la ministre de la jeunesse, des sports et de l'intégration professionnelle par intérim délègue à Monsieur Abdelmonem Chaâfi, directeur général des services communs au ministère de la jeunesse, des sports et de l'intégration professionnelle (section de la jeunesse et des sports), le droit de signature des rapports de traduction devant le conseil de discipline et les décisions de sanctions disciplinaires à l'exception de la sanction de la révocation.

Art. 2 - Le présent arrêté sera publié au Journal officiel de la République tunisienne et prend effet à compter du 15 février 2021.

Tunis, le 12 mars 2021.

La ministre de la jeunesse, des sports et de l'intégration professionnelle par intérim

Sihem Ayadi

Arrêté de la ministre de la jeunesse, des sports et de l'intégration professionnelle par intérim du 25 février 2021, portant délégation de signature.

La ministre de la jeunesse, des sports et de l'intégration professionnelle par intérim,

Vu la Constitution,

Vu la loi n° 83-112 du 12 décembre 1983, portant statut général des personnels de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics à caractère administratif ensemble les textes qui l'ont modifiée ou complétée et notamment le décret -loi n° 2011-89 du 23 septembre 2011,

Vu le décret n° 75-384 du 17 juin 1975, autorisant les ministres et secrétaires d'Etat à déléguer leur signature;

Vu le décret gouvernemental n° 2019-856 du 26 septembre 2019, portant organisation du ministère de la formation professionnelle et de l'emploi,

Vu le décret gouvernemental n° 2020-242 du 24 avril 2020 portant nomination de Monsieur Riadh Chaoued, chef du cabinet du ministre de la formation professionnelle et de l'emploi à compter du 16 mars 2020,

Vu le décret Présidentiel n° 2020-84 du 2 septembre 2020, portant nomination du Chef du Gouvernement et de ses membres,

Vu le décret gouvernemental n° 2021-123 du 15 février 2021, portant cessation de fonctions de certains ministres,

Vu le décret gouvernemental n° 2021-128 du 15 février 2021, chargeant la secrétaire d'Etat auprès du ministre de la jeunesse, des sports et de l'intégration professionnelle, de l'exercice des fonctions du ministre de la jeunesse, des sports et de l'intégration professionnelle par intérim.

Arrête :

Article premier - Conformément aux dispositions du premier paragraphe de l'article premier du décret susvisé n° 75-384 du 17 juin 1975, Monsieur Riadh Chaoued, chef de cabinet de la ministre de la jeunesse, des sports et de l'intégration professionnelle (section formation professionnelle et emploi), est habilité à signer par délégation de la ministre de la jeunesse, des sports et de l'intégration professionnelle par intérim, tous les actes entrant dans le cadre de ses attributions à l'exception des actes à caractère réglementaire.

Art. 2 - Le présent arrêté prend effet à compter du 15 février 2021.

Art. 3 - Le présent arrêté sera publié au Journal officiel de la République tunisienne.

Tunis, le 25 février 2021.

*La ministre de la jeunesse, des sports et de
l'intégration professionnelle par intérim*

Sihem Ayadi

Arrêté de la ministre de la jeunesse, des sports et de l'intégration professionnelle par intérim du 25 février 2021, portant délégation de signature.

La ministre de la jeunesse, des sports et de l'intégration professionnelle par intérim,

Vu la Constitution,

Vu la loi n° 83-112 du 12 décembre 1983, portant statut général des personnels de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics à caractère administratif, ensemble les textes qui l'ont modifiée ou complétée et notamment le décret-loi n° 2011-89 du 23 septembre 2011,

Vu le décret n° 75-384 du 17 juin 1975, autorisant les ministres et secrétaires d'Etat à déléguer leur signature,

Vu le décret gouvernemental n° 2019-118 du 1^{er} février 2019, chargeant Monsieur Arbi Zouaoui, conseiller des services publics, des fonctions de directeur général des services communs au ministère de la formation professionnelle et de l'emploi à compter du 10 décembre 2018,

Vu le décret gouvernemental n° 2019-856 du 26 septembre 2019 portant organisation du ministère de la formation professionnelle et de l'emploi,

Vu le décret Présidentiel n° 2020-84 du 2 septembre 2020, portant nomination du Chef du Gouvernement et de ses membres,

Vu le décret gouvernemental n° 2021-123 du 15 février 2021, portant cessation de fonctions de certains ministres,

Vu le décret gouvernemental n° 2021-128 du 15 février 2021, chargeant la secrétaire d'Etat auprès du ministre de la jeunesse, des sports et de l'intégration professionnelle, de l'exercice des fonctions du ministre de la jeunesse, des sports et de l'intégration professionnelle par intérim.

Arrête:

Article premier - Conformément aux dispositions du sous-paragraphe deux du premier paragraphe de l'article du décret susvisé n° 75-384 du 17 juin 1975, Monsieur Arbi Zouaoui, directeur général des services communs au ministère de la jeunesse, des sports et de l'intégration professionnelle, est habilité à signer par délégation de la ministre de la jeunesse, des sports et de l'intégration professionnelle par intérim tous les actes entrant dans le cadre de ses attributions à l'exception des textes à caractère réglementaire.

Art. 2 - Monsieur Arbi Zouaoui est autorisé à sous-déléguer sa signature aux fonctionnaires des catégories «A» et «B» soumis à son autorité conformément aux conditions fixées par l'article 2 du décret susvisé n° 75-384 du 17 juin 1975.

Art. 3 - Le présent arrêté prend effet à compter du 15 février 2021.

Art. 4 - Le présent arrêté sera publié au Journal officiel de la République tunisienne.

Tunis, le 25 février 2021.

*La ministre de la jeunesse, des sports et de
l'intégration professionnelle par intérim*

Sihem Ayadi

Arrêté de la ministre de la jeunesse, des sports et de l'intégration professionnelle par intérim du 25 février 2021, portant délégation de signature.

La ministre de la jeunesse, des sports et de l'intégration professionnelle par intérim,

Vu la Constitution,

Vu la loi n° 83-112 du 12 décembre 1983, portant statut général des personnels de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics à caractère administratif ensemble les textes qui l'ont modifiée ou complétée et notamment le décret -loi n° 2011-89 du 23 septembre 2011,

Vu le décret n° 75-384 du 17 juin 1975, autorisant les ministres et secrétaires d'Etat à déléguer leur signature,

Vu le décret n° 2009-1404 du 4 mai 2009, portant nomination de Monsieur Ahmed Messaoudi, chef de bureau de l'émigration et de la main d'œuvre étrangère avec rang et avantages alloués à un directeur général d'administration centrale au ministère de l'emploi et de l'insertion professionnelle des jeunes,

Vu le décret gouvernemental n° 2019-856 du 26 septembre 2019, portant organisation du ministère de la formation professionnelle et de l'emploi,

Vu le décret Présidentiel n° 2020-84 du 2 septembre 2020, portant nomination du Chef du Gouvernement et de ses membres,

Vu le décret gouvernemental n° 2021-123 du 15 février 2021, portant cessation de fonctions de certains ministres,

Vu le décret gouvernemental n° 2021-128 du 15 février 2021, chargeant la secrétaire d'Etat auprès du ministre de la jeunesse, des sports et de l'intégration professionnelle, de l'exercice des fonctions du ministre de la jeunesse, des sports et de l'intégration professionnelle par intérim.

Arrête :

Article premier - Conformément aux dispositions du sous-paragraphe deux du premier paragraphe de l'article premier du décret susvisé n° 75-384 du 17 juin 1975, Monsieur Ahmed Messaoudi, chef de bureau de l'émigration et de la main d'œuvre étrangère au ministère de la jeunesse, des sports et de l'intégration professionnelle, est habilité à signer par délégation de la ministre de la jeunesse, des sports et de l'intégration professionnelle par intérim, tous les actes entrant dans le cadre de ses attributions à l'exception des actes à caractère réglementaire.

Art. 2 - Le présent arrêté prend effet à compter du 15 février 2021.

Art. 3 - Le présent arrêté sera publié au Journal officiel de la République tunisienne.

Tunis, le 25 février 2021.

La ministre de la jeunesse, des sports et de l'intégration professionnelle par intérim

Sihem Ayadi

Arrêté de la ministre de la jeunesse, des sports et de l'intégration professionnelle par intérim du 25 février 2021, portant délégation de signature.

La ministre de la jeunesse, des sports et de l'intégration professionnelle par intérim,

Vu la Constitution,

Vu la loi n° 83-112 du 12 décembre 1983, portant statut général des personnels de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics à caractère administratif, ensemble les textes qui l'ont modifiée ou complétée et notamment le décret -loi n° 2011-89 du 23 septembre 2011,

Vu le décret n° 75-384 du 17 juin 1975, autorisant les ministres et secrétaires d'Etat à déléguer leur signature,

Vu le décret n° 2014-2606 du 10 juillet 2014, portant nomination de Monsieur Mustapha Hassen, administrateur conseiller, directeur général des services destinés aux demandeurs de formation au ministère de la formation professionnelle et de l'emploi,

Vu le décret gouvernemental n° 2019-856 du 26 septembre 2019, portant organisation du ministère de la formation professionnelle et de l'emploi,

Vu le décret Présidentiel n° 2020-84 du 2 septembre 2020, portant nomination du Chef du Gouvernement et de ses membres,

Vu le décret gouvernemental n° 2021-123 du 15 février 2021, portant cessation de fonctions de certains ministres,

Vu le décret gouvernemental n° 2021-128 du 15 février 2021, chargeant la secrétaire d'Etat auprès du ministre de la jeunesse, des sports et de l'intégration professionnelle, de l'exercice des fonctions du ministre de la jeunesse, des sports et de l'intégration professionnelle par intérim.

Arrête :

Article premier - Conformément aux dispositions du sous-paragraphe deux du premier paragraphe de l'article premier du décret susvisé n° 75-384 du 17 juin 1975, Monsieur Mustapha Hassen, directeur général des services destinés aux demandeurs de formation au ministère de la jeunesse, des sports et de l'intégration professionnelle, est habilité à signer par délégation de la ministre de la jeunesse, des sports et de l'intégration professionnelle par intérim, tous les actes entrant dans le cadre de ses attributions à l'exception des textes à caractère réglementaire.

Art. 2 - Le présent arrêté prend effet à compter du 15 février 2021.

Art. 3 - Le présent arrêté sera publié au Journal officiel de la République tunisienne.

Tunis, le 25 février 2021.

*La ministre de la jeunesse, des sports et de
l'intégration professionnelle par intérim*

Sihem Ayadi

Arrêté de la ministre de la jeunesse, des sports et de l'intégration professionnelle par intérim du 25 février 2021, portant délégation de signature.

La ministre de la jeunesse, des sports et de l'intégration professionnelle par intérim,

Vu la Constitution,

Vu la loi n° 83-112 du 12 décembre 1983, portant statut général des personnels de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics à caractère administratif, ensemble les textes qui l'ont modifiée ou complétée et notamment le décret -loi n° 2011-89 du 23 septembre 2011,

Vu le décret n° 75-384 du 17 juin 1975, autorisant les ministres et secrétaires d'Etat à déléguer leur signature,

Vu le décret gouvernemental n° 2019-856 du 26 septembre 2019, portant organisation du ministère de la formation professionnelle et de l'emploi,

Vu le décret Présidentiel n° 2020-84 du 2 septembre 2020, portant nomination du Chef du Gouvernement et de ses membres,

Vu le décret gouvernemental n° 2021-123 du 15 février 2021, portant cessation de fonctions de certains ministres,

Vu le décret gouvernemental n° 2021-128 du 15 février 2021, chargeant la secrétaire d'Etat auprès du ministre de la jeunesse, des sports et de l'intégration professionnelle, de l'exercice des fonctions du ministre de la jeunesse, des sports et de l'intégration professionnelle par intérim,

Vu l'arrêté du ministre de la formation professionnelle et de l'emploi du 17 avril 2018, portant nomination de Monsieur Mourad Bel Hadj, travailleur social conseiller, directeur des affaires financières, du matériel et des bâtiments à la direction générale des services communs au ministère de la formation professionnelle et de l'emploi.

Arrête :

Article premier - Conformément aux dispositions du sous-paragraphe deux du premier paragraphe de l'article premier du décret susvisé n° 75-384 du 17 juin 1975, Monsieur Mourad Bel Hadj, directeur des affaires financières, du matériel et des bâtiments à la direction générale des services communs au ministère de la jeunesse, des sports et de l'intégration professionnelle, est habilité à signer par délégation de la ministre de la jeunesse, des sports et de l'intégration professionnelle par intérim, tous les actes entrant dans le cadre de ses attributions à l'exception des textes à caractère réglementaire.

Art. 2 - Le présent arrêté prend effet à compter du 15 février 2021.

Art. 3 - Le présent arrêté sera publié au Journal officiel de la République tunisienne.

Tunis, le 25 février 2021.

*La ministre de la jeunesse, des sports et de
l'intégration professionnelle par intérim*

Sihem Ayadi

Arrêté de la ministre de la jeunesse, des sports et de l'intégration professionnelle par intérim du 25 février 2021, portant délégation de signature.

La ministre de la jeunesse, des sports et de l'intégration professionnelle par intérim,

Vu la Constitution,

Vu la loi n° 83-112 du 12 décembre 1983, portant statut général des personnels de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics à caractère administratif, ensemble les textes qui l'ont modifiée ou complétée et notamment le décret-loi n° 2011-89 du 23 septembre 2011,

Vu le décret n° 75-384 du 17 juin 1975, autorisant les ministres et secrétaires d'Etat à déléguer leur signature;

Vu le décret n° 2011-2215 du 16 septembre 2011, portant nomination de Madame Zohra Ben Salem Rouissi, analyste central, directeur des affaires administratives à la direction générale des services communs au ministère de la formation professionnelle et de l'emploi,

Vu le décret gouvernemental n° 2019-856 du 26 septembre 2019, portant organisation du ministère de la formation professionnelle et de l'emploi,

Vu le décret Présidentiel n° 2020-84 du 2 septembre 2020, portant nomination du Chef du Gouvernement et de ses membres,

Vu le décret gouvernemental n° 2021-123 du 15 février 2021, portant cessation de fonctions de certains ministres,

Vu le décret gouvernemental n° 2021-128 du 15 février 2021, chargeant la secrétaire d'Etat auprès du ministre de la jeunesse, des sports et de l'intégration professionnelle, de l'exercice des fonctions du ministre de la jeunesse, des sports et de l'intégration professionnelle par intérim.

Arrête :

Article premier - Conformément aux dispositions du sous-paragraphe deux du premier paragraphe de l'article premier du décret susvisé n° 75-384 du 17 juin 1975, Madame Zohra Ben Salem Rouissi, directeur des affaires administratives à la direction générale des services communs au ministère de la jeunesse, des sports et de l'intégration professionnelle, est habilitée à signer par délégation de la ministre de la jeunesse, des sports et de l'intégration professionnelle par intérim, tous les actes entrant dans le cadre de ses attributions à l'exception des textes à caractère réglementaire.

Art. 2 - Le présent arrêté prend effet à compter du 15 février 2021.

Art. 3 - Le présent arrêté sera publié au Journal officiel de la République tunisienne.

Tunis, le 25 février 2021.

*La ministre de la jeunesse, des sports et de
l'intégration professionnelle par intérim*

Sihem Ayadi

Arrêté de la ministre de la jeunesse, des sports et de l'intégration professionnelle par intérim du 12 mars 2021, portant délégation de signature.

La ministre de la jeunesse, des sports et de l'intégration professionnelle par intérim,

Vu la Constitution,

Vu la loi n° 83-112 du 12 décembre 1983, portant statut général des personnels de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics à caractère administratif, ensemble les textes qui l'ont modifiée ou complétée et notamment le décret-loi n° 2011-89 du 23 septembre 2011,

Vu le décret n° 75-384 du 17 juin 1975, autorisant les ministres et secrétaires d'Etat à déléguer leur signature,

Vu le décret n° 2005-1842 du 27 juin 2005, fixant les attributions du ministère de la jeunesse, des sports et de l'éducation physique,

Vu le décret n° 2007-1124 du 7 mai 2007, portant organisation du ministère de la jeunesse, des sports et de l'éducation physique,

Vu le décret gouvernemental n° 2019-276 du 15 mars 2019, chargeant Monsieur Abdelmonem Chaâfi des fonctions de directeur général des services communs au ministère des affaires de la jeunesse et du sport,

Vu le décret Présidentiel n° 2020-84 du 2 septembre 2020, portant nomination du Chef du Gouvernement et de ses membres,

Vu le décret gouvernemental n° 2021-123 du 15 février 2021, portant cessation de fonctions de certains ministres,

Vu le décret gouvernemental n° 2021-128 du 15 février 2021, chargeant la secrétaire d'Etat auprès du ministre de la jeunesse, des sports et de l'intégration professionnelle, de l'exercice des fonctions du ministre de la jeunesse, des sports et de l'intégration professionnelle par intérim.

Arrête :

Article premier - Conformément aux dispositions du sous-paragraphe 2 du premier paragraphe de l'article premier du décret susvisé n° 75-384 du 17 juin 1975, Monsieur Abdelmonem Chaâfi, directeur général des services communs au ministère de la jeunesse, des sports et de l'intégration professionnelle (section de la jeunesse et des sports), est habilité à signer par délégation de la ministre de la jeunesse, des sports et de l'intégration professionnelle par intérim, tous les actes entrant dans le cadre de ses attributions à l'exception des actes à caractère réglementaire.

Art. 2 - Le présent arrêté sera publié au Journal officiel de la République tunisienne et prend effet à compter du 15 février 2021.

Tunis, le 12 mars 2021.

*La ministre de la jeunesse, des sports et de
l'intégration professionnelle par intérim*

Sihem Ayadi

Arrêté de la ministre de la jeunesse, des sports et de l'intégration professionnelle par intérim du 12 mars 2021, portant délégation de signature.

La ministre de la jeunesse, des sports et de l'intégration professionnelle par intérim,

Vu la Constitution,

Vu la loi n° 83-112 du 12 décembre 1983, portant statut général des personnels de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics à caractère administratif, ensemble les textes qui l'ont modifiée ou complétée et notamment le décret-loi n° 2011-89 du 23 septembre 2011,

Vu le décret n° 75-384 du 17 juin 1975, autorisant les ministres et secrétaires d'Etat à déléguer leur signature,

Vu le décret n° 2005-1842 du 27 juin 2005, fixant les attributions du ministère de la jeunesse, des sports et de l'éducation physique,

Vu le décret n° 2007-1124 du 7 mai 2007, portant organisation du ministère de la jeunesse, des sports et de l'éducation physique,

Vu le décret Présidentiel n° 2020-84 du 2 septembre 2020, portant nomination du Chef du Gouvernement et de ses membres,

Vu le décret gouvernemental n° 2021-123 du 15 février 2021, portant cessation de fonctions de certains ministres,

Vu le décret gouvernemental n° 2021-128 du 15 février 2021, chargeant la secrétaire d'Etat auprès du ministre de la jeunesse, des sports et de l'intégration professionnelle, de l'exercice des fonctions du ministre de la jeunesse, des sports et de l'intégration professionnelle par intérim,

Vu l'arrêté de la ministre des affaires de la jeunesse et du sport du 28 octobre 2019, chargeant Monsieur Walid Riahi des fonctions de directeur des ressources humaines et du matériel à la direction générale des services communs au ministère des affaires de la jeunesse et du sport à compter du 7 décembre 2019.

Arrête :

Article premier - Conformément aux dispositions du sous-paragraphe 2 du premier paragraphe de l'article premier du décret n° 75-384 du 17 juin 1975 susvisé, Monsieur Walid Riahi, directeur des ressources humaines et du matériel à la direction générale des services communs au ministère de la jeunesse, des sports et de l'intégration professionnelle (section de la jeunesse et des sports), est habilité à signer par délégation de la ministre de la jeunesse, des sports et de l'intégration professionnelle par intérim, tous les actes entrant dans le cadre de ses attributions à l'exception des actes à caractère réglementaire.

Art. 2 - Le présent arrêté sera publié au Journal officiel de la République tunisienne et prend effet à compter du 15 février 2021.

Tunis, le 12 mars 2021.

La ministre de la jeunesse, des sports et de l'intégration professionnelle par intérim

Sihem Ayadi

Arrêté de la ministre de la jeunesse, des sports et de l'intégration professionnelle par intérim du 12 mars 2021, portant délégation de signature.

La ministre de la jeunesse, des sports et de l'intégration professionnelle par intérim,

Vu la Constitution,

Vu la loi n° 83-112 du 12 décembre 1983, portant statut général des personnels de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics à caractère administratif, ensemble les textes qui l'ont modifiée ou complétée et notamment le décret-loi n° 2011-89 du 23 septembre 2011,

Vu le décret n° 75-384 du 17 juin 1975, autorisant les ministres et secrétaires d'Etat à déléguer leur signature,

Vu le décret n° 2005-1842 du 27 juin 2005, fixant les attributions du ministère de la jeunesse, des sports et de l'éducation physique,

Vu le décret n° 2007-1124 du 7 mai 2007, portant organisation du ministère de la jeunesse, des sports et de l'éducation physique,

Vu le décret Présidentiel n° 2020-84 du 2 septembre 2020, portant nomination du Chef du Gouvernement et de ses membres,

Vu le décret gouvernemental n° 2021-123 du 15 février 2021, portant cessation de fonctions de certains ministres,

Vu le décret gouvernemental n° 2021-128 du 15 février 2021, chargeant la secrétaire d'Etat auprès du ministre de la jeunesse, des sports et de l'intégration professionnelle, de l'exercice des fonctions du ministre de la jeunesse, des sports et de l'intégration professionnelle par intérim,

Vu l'arrêté de la ministre des affaires de la jeunesse et du sport du 10 juillet 2017, chargeant Monsieur Habib Bouguerra des fonctions de directeur des bâtiments et de l'équipement à la direction générale des services communs au ministère des affaires de la jeunesse et du sport.

Arrête :

Article premier - Conformément aux dispositions du sous-paragraphe 2 du premier paragraphe de l'article premier du décret susvisé n° 75-384 du 17 juin 1975, Monsieur Habib Bouguerra, directeur des bâtiments et de l'équipement à la direction générale des services communs au ministère de la jeunesse, des sports et de l'intégration professionnelle (section de la jeunesse et des sports), est habilité à signer par délégation de la ministre de la jeunesse, des sports et de l'intégration professionnelle par intérim, tous les actes entrant dans le cadre de ses attributions à l'exception des actes à caractère réglementaire.

Art. 2 - Le présent arrêté sera publié au Journal officiel de la République tunisienne et prend effet à compter du 15 février 2021.

Tunis, le 12 mars 2021.

*La ministre de la jeunesse, des sports et de
l'intégration professionnelle par intérim*

Sihem Ayadi

Arrêté de la ministre de la jeunesse, des sports et de l'intégration professionnelle par intérim du 12 mars 2021, portant délégation de signature.

La ministre de la jeunesse, des sports et de l'intégration professionnelle par intérim,

Vu la Constitution,

Vu la loi n° 83-112 du 12 décembre 1983, portant statut général des personnels de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics à caractère administratif, ensemble les textes qui l'ont modifiée ou complétée et notamment le décret-loi n° 2011-89 du 23 septembre 2011,

Vu le décret n° 75-384 du 17 juin 1975, autorisant les ministres et secrétaires d'Etat à déléguer leur signature,

Vu le décret n° 2005-1842 du 27 juin 2005, fixant les attributions du ministère de la jeunesse, des sports et de l'éducation physique,

Vu le décret n° 2007-1124 du 7 mai 2007, portant organisation du ministère de la jeunesse, des sports et de l'éducation physique,

Vu le décret n° 2010-1341 du 3 juin 2010, chargeant Monsieur Ridha Allagui des fonctions de directeur de l'organisation, des méthodes et de l'informatique à la direction générale des services communs au ministère de la jeunesse, des sports et de l'éducation physique,

Vu le décret Présidentiel n° 2020-84 du 2 septembre 2020, portant nomination du Chef du Gouvernement et de ses membres,

Vu le décret gouvernemental n° 2021-123 du 15 février 2021, portant cessation de fonctions de certains ministres,

Vu le décret gouvernemental n° 2021-128 du 15 février 2021, chargeant la secrétaire d'Etat auprès du ministre de la jeunesse, des sports et de l'intégration professionnelle, de l'exercice des fonctions du ministre de la jeunesse, des sports et de l'intégration professionnelle par intérim.

Arrête :

Article premier - Conformément aux dispositions du sous-paragraphe 2 du premier paragraphe de l'article premier du décret n° 75-384 du 17 juin 1975 susvisé, Monsieur Ridha Allagui, directeur de l'organisation, des méthodes et de l'informatique à la direction générale des services communs au ministère de la jeunesse, des sports et de l'intégration professionnelle (section de la jeunesse et des sports), est habilité à signer par délégation de la ministre de la jeunesse, des sports et de l'intégration professionnelle par intérim, tous les actes entrant dans le cadre de ses attributions à l'exception des actes à caractère réglementaire.

Art. 2 - Le présent arrêté sera publié au Journal officiel de la République tunisienne et prend effet à compter du 15 février 2021.

Tunis, le 12 mars 2021.

*La ministre de la jeunesse, des sports et de
l'intégration professionnelle par intérim*

Sihem Ayadi

Arrêté de la ministre de la jeunesse, des sports et de l'intégration professionnelle par intérim du 12 mars 2021, portant délégation de signature.

La ministre de la jeunesse, des sports et de l'intégration professionnelle par intérim,

Vu la Constitution,

Vu la loi n° 83-112 du 12 décembre 1983, portant statut général des personnels de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics à caractère administratif, ensemble les textes qui l'ont modifiée ou complétée et notamment le décret-loi n° 2011-89 du 23 septembre 2011,

Vu le décret n° 75-384 du 17 juin 1975, autorisant les ministres et secrétaires d'Etat à déléguer leur signature,

Vu le décret n° 2005-1842 du 27 juin 2005, fixant les attributions du ministère de la jeunesse, des sports et de l'éducation physique,

Vu le décret n° 2007-1124 du 7 mai 2007, portant organisation du ministère de la jeunesse, des sports et de l'éducation physique,

Vu le décret Présidentiel n° 2020-84 du 2 septembre 2020, portant nomination du Chef du Gouvernement et de ses membres,

Vu le décret gouvernemental n° 2021-123 du 15 février 2021, portant cessation de fonctions de certains ministres,

Vu le décret gouvernemental n° 2021-128 du 15 février 2021, chargeant la secrétaire d'Etat auprès du ministre de la jeunesse, des sports et de l'intégration professionnelle, de l'exercice des fonctions du ministre de la jeunesse, des sports et de l'intégration professionnelle par intérim,

Vu l'arrêté de la ministre des affaires de la jeunesse et du sport du 10 décembre 2018, chargeant Monsieur Houcine Dhaouadi des fonctions de sous-directeur de la tutelle financière à la direction des affaires financières à la direction générale des services communs au ministère des affaires de la jeunesse et du sport.

Arrête :

Article premier - Conformément aux dispositions du sous-paragraphe 2 du premier paragraphe de l'article premier du décret n° 75-384 du 17 juin 1975 susvisé, Monsieur Houcine Dhaouadi, sous-directeur de la tutelle financière à la direction des affaires financières à la direction générale des services communs au ministère de la jeunesse, des sports et de l'intégration professionnelle (section de la jeunesse et des sports), est habilité à signer par délégation de la ministre de la jeunesse, des sports et de l'intégration professionnelle par intérim, tous les actes entrant dans le cadre de ses attributions à l'exception des actes à caractère réglementaire.

Art. 2 - Le présent arrêté sera publié au Journal officiel de la République tunisienne et prend effet à compter du 15 février 2021.

Tunis, le 12 mars 2021.

La ministre de la jeunesse, des sports et de l'intégration professionnelle par intérim

Sihem Ayadi

Par arrêté de la ministre de la jeunesse, des sports et de l'intégration professionnelle par intérim du 24 février 2021.

La classe exceptionnelle à l'emploi de directeur d'administration centrale est attribuée à Monsieur Nabil Kacem, professeur principal émérite de la jeunesse et de l'enfance, chargé des fonctions de chef de l'unité de développement des activités de la jeunesse au commissariat régional de la jeunesse, des sports et de l'éducation physique de Sousse.

Par arrêté de la ministre de la jeunesse, des sports et de l'intégration professionnelle par intérim du 24 février 2021.

La classe exceptionnelle à l'emploi de directeur d'administration centrale est attribuée à Monsieur Ammar Nasri, professeur principal émérite d'éducation physique, chargé des fonctions de chef de l'unité des activités sportives et de l'éducation physique au commissariat régional de la jeunesse, des sports et de l'éducation physique de Ben Arous.

Par arrêté de la ministre de la jeunesse, des sports et de l'intégration professionnelle par intérim du 24 février 2021.

Madame Samah Rekik, bibliothécaire ou documentaliste, est chargée des fonctions de chef de service de la publication, de la documentation et de la traduction au centre des recherches et de documentation à l'institut supérieur des sports et de l'éducation physique de Sfax.

Par arrêté de la ministre de la jeunesse, des sports et de l'intégration professionnelle par intérim du 22 février 2021.

Madame Nihed Kebisi, manager en sport, est chargée des fonctions de chef de service des affaires administratives et financières au bureau des affaires administratives, financières et de l'équipement au commissariat régional de la jeunesse, des sports et de l'éducation physique de Gabès.

Par arrêté de la ministre de la jeunesse, des sports et de l'intégration professionnelle par intérim du 24 février 2021.

Monsieur Amir Oueslati, manager en sport, est chargé des fonctions de chef de service du développement des sports à l'unité des activités sportives et de l'éducation physique au commissariat régional de la jeunesse, des sports et de l'éducation physique de Tunis.

Par arrêté de la ministre de la jeunesse, des sports et de l'intégration professionnelle par intérim du 4 mars 2021.

Les ingénieurs en chef du corps commun des ingénieurs des administrations publiques au ministère de la jeunesse, des sports et de l'intégration professionnelle (section de la jeunesse et des sports) ci-après cités, sont nommés au grade d'ingénieur général, et ce, à compter du 24 février 2021:

- Khaoula Taktak,
- Jileni El Chibani,
- Sassia El Zemzmi,
- Rafik El Zalfeni.

Par arrêté de la ministre de la jeunesse, des sports et de l'intégration professionnelle par intérim du 25 février 2021.

Il est attribué aux administrateurs en chef du corps administratif commun des administrations publiques au ministère de la jeunesse, des sports et de l'intégration professionnelle (section de la jeunesse et des sports) ci-après cités, une promotion exceptionnelle au grade d'administrateur général, et ce, à compter du 17 février 2021 :

- Lobna Bouslimi,
- Mohamed Bachir Ben Mohamed,
- Hassen Saleh,
- Mehrez Gesmi.

Par arrêté de la ministre de la jeunesse, des sports et de l'intégration professionnelle par intérim du 4 mars 2021.

Les psychologues principaux du corps des psychologues des administrations publiques au ministère de la jeunesse, des sports et de l'intégration professionnelle (section de la jeunesse et des sports) ci-après cités, sont nommés dans le grade de psychologue en chef, et ce, à compter du 24 février 2021:

- Basma Kassem épouse Mohamed,
- Mabrouka Ghouili Karbout,
- Sofiene Souissi,
- Amina Chakir.

Par arrêté de la ministre de la jeunesse, des sports et de l'intégration professionnelle par intérim du 25 février 2021.

Il est attribué à Monsieur Mouldi El Mbarki, conservateur des bibliothèques ou de documentation une promotion au grade de conservateur en chef du corps des conservateurs des bibliothèques ou de documentation des administrations publiques, et ce, à compter du 11 février 2021.

MINISTERE DES AFFAIRES CULTURELLES

Par arrêté du ministre des affaires culturelles par intérim du 5 mars 2021.

Est reconduite la désignation des membres ci-après du conseil d'établissement de l'organisme tunisien des droits d'auteurs et des droits voisins:

- Monsieur Wissem Ghares Allah, en sa qualité d'un auteur dans le domaine des arts plastiques et graphiques à compter du 7 novembre 2020.

- Monsieur Hatem Belhaj, en sa qualité d'un auteur dans le domaine des œuvres audiovisuelles à compter du 7 novembre 2020.

Par arrêté du ministre des affaires culturelles par intérim du 25 février 2021.

Madame Yosra Achouri, conservateur des bibliothèques ou de documentation, est déchargée des fonctions de chef de service des bibliothèques publiques au commissariat régional des affaires culturelles de Bizerte.

MINISTERE DES AFFAIRES LOCALES ET DE L'ENVIRONNEMENT

Arrêté du ministre des affaires locales et de l'environnement par intérim du 4 mars 2021, portant délégation de signature.

Le ministre des affaires locales et de l'environnement par intérim,

Vu la Constitution,

Vu la loi n° 83-112 du 12 décembre 1983, portant statut général des personnels de l'Etat des collectivités locales et des établissements publics à caractère administratif, ensemble les textes qui l'ont modifiée ou complétée et notamment le décret-loi n° 2011-89 du 23 septembre 2011,

Vu la loi n° 2015-33 du 17 août 2015, portant fixation des emplois civils supérieurs conformément aux dispositions de l'article 92 de la Constitution,

Vu le décret n° 75-384 du 17 juin 1975, autorisant les ministres et secrétaires d'Etat à déléguer leur signature,

Vu le décret n° 2006-898 du 27 mars 2006, portant organisation du ministère de l'environnement et du développement durable, tel qu'il a été modifié et complété par le décret gouvernemental n° 2020-313 du 15 mai 2020,

Vu le décret gouvernemental n° 2018-943 du 13 novembre 2018 chargeant Monsieur Hedi Chebili, ingénieur général, des fonctions de directeur général de l'environnement et de la qualité de la vie, au ministère des affaires locales et de l'environnement,

Vu le décret Présidentiel n° 2020-84 du 2 septembre 2020, portant nomination du Chef du Gouvernement et de ses membres,

Vu le décret gouvernemental n° 2020-1027 du 21 décembre 2020, chargeant le ministre de l'équipement, de l'habitat et de l'infrastructure, des fonctions du ministre des affaires locales et de l'environnement par intérim à compter du 20 décembre 2020.

Arrête:

Article premier - Conformément aux dispositions du sous-paragraphe 2 du premier paragraphe de l'article premier du décret n° 75-384 du 17 juin 1975 susvisé, Monsieur Hedi Chebili, ingénieur général, chargé des fonctions de directeur général de l'environnement et de la qualité de la vie, au ministère des affaires locales et de l'environnement (section de l'environnement) est habilité à signer par délégation du ministre des affaires locales et de l'environnement par intérim tous les actes entrant dans le cadre des attributions de la direction générale de l'environnement et de la qualité de la vie à l'exception des actes à caractère réglementaire.

Art. 2 - Le présent arrêté sera publié au Journal officiel de la République tunisienne et prend effet à compter de sa date de signature.

Tunis, le 4 mars 2021.

*Le ministre des affaires locales et de
l'environnement par intérim*

Kamel Doukh